

**VILLE D'EU**  
**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Délibération N° 2025/168/DEL/4.4**

**Séance du 23 JUILLET 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 juillet à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

**Présents** : M. BARBIER Michel, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, Mme CHAVES Hélène, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Mme BRIFFARD Claudine par M. BARBIER Michel, M. DANJEAN Laurent par M. GODEMAN Sébastien, Mme ROCHE Karine par M. LLOPEZ Laurent, Mme BOUQUET Marie Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme THERIN Aurélie par Mme INZANI Béatrice  
M. MANGEON Stéphen par Mme DUJEANCOURT Anne.

**Absents** : M. BOSCHER Emmanuel, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, Mme DELVAL Isabelle.

**Le secrétariat a été assuré par** : M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 17/07/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 18	Nombre de pouvoirs : 6      Absents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 24	Votes pour : 24
Votes Contre : 0	Abstention : 0

**Objet : ACCUEIL DE COLLABORATEURS OCCASIONNELS BENEVOLES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la DRAC de Normandie conduit une démarche partenariale en vue de développer l'évaluation des sites archéologiques menacés par l'érosion du littoral normand et le recul du trait de côte.

Dans le cadre d'un programme de sondages sur l'enceinte fortifiée gauloise de Bracquemont, sur la commune de Petit-Caux, elle sollicite pour la deuxième année consécutive le service archéologique de la ville d'Eu pour y apporter son expertise scientifique avec une prise en charge totale du financement de l'opération sous la forme d'une subvention. Cette dernière prend en charge le salaire (charges comprises) de l'agent, ainsi que tous les frais associés.

.../...

Dans le cadre de cette fouille programmée qui se déroulera du 30 juillet au 4 août 2025 et du 1er au 7 septembre 2025 pour la phase terrain et jusqu'au 31 décembre 2025 pour la phase étude et rédaction, le service archéologique de la ville d'Eu envisage de faire appel au bénévolat dans le cadre des missions suivantes :

- Participer aux fouilles archéologiques ;
- Réaliser une documentation de terrain (photographies, relevés...) ;
- Contribuer aux traitements et aux études du mobilier ;
- Participer au recollement des archives ;
- Participer à la mise au propre de la documentation sur ordinateur ;
- Participer à la rédaction du rapport final d'opération.

Ce recours serait valable que du 30 juillet au 31 décembre 2025. Une convention serait signée entre la Mairie d'Eu et chaque personne souhaitant s'engager pour aider à cette fouille programmée.

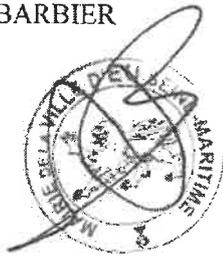
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le recours au bénévolat,
- autorise Monsieur le Maire de la ville d'Eu à signer les conventions de recours au bénévolat avec les personnes concernées dans le cadre de cette opération.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,  
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,  
Samuel RUELLOUX